

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du lundi 28 octobre 2024 à 18 heures

Séance ouverte à 18 h 00.

Etaient présents : Monsieur Denis HONORE, Maire, Président de séance, Mesdames Patricia ANAHORY SILVA, Sylviane DESGRAND, Marion FRAISSE, Sandra FRISON, Jessica MEYRAND-ROUILLER, Blandine MONTERIMARD, Messieurs Maximilien CAVATA, Vincent CHENEVIER, Dominique DILIGENT.

Etaient absents excusés : Gladys BONNET TREMOUIHAC donne procuration à Blandine MONTERIMARD, Messieurs Florian ARNAUD, David BONNET donne procuration à Sylviane DESGRAND, Stéphane DESGLENE, Clément PELISSIER.

Monsieur Vincent CHENEVIER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à modifier le positionnement de l'ordre du jour : mettre en dernière position le choix d'un secrétaire général de mairie.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Affaire n° 1 : Convention école privée

M. Maximilien CAVATA ne participe pas au vote en sa qualité de président de l'OGEC.

Monsieur le Maire présente la convention qui a pour objet de fixer les modalités de la participation financière de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph.

Le montant du forfait communal à verser pour l'année scolaire 2024/2025 s'élève à 38 044,89 €.

Voté à l'unanimité.

Affaire n° 2 : Garderie midi, enfant apportant son repas

Le Conseil municipal décide de mettre en place à partir du 06/01/2025 d'un tarif de 1,10 € pour les enfants qui apporte leur repas pour raison de santé (allergie).

Voté à l'unanimité.

Affaire n° 3 : Location parc Mourier

Monsieur le Maire propose de mettre en place une location pour le parc Mourier suite à plusieurs demandes.

Location du parc Mourier : 50€ si accès aux toilettes et à l'électricité.
Gratuité si utilisation du parc uniquement.

Voté à l'unanimité.

Affaire n° 4 : Modification du règlement intérieur garderie périscolaire et cantine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le règlement intérieur garderie périscolaire et cantine.

Voté à l'unanimité

La séance est levée à 18 h 20.